



Standard Zones d'Activité Economique

Structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser les ZAE



Standard CNIG ZAE (version projet - mai 2023)

Table des matières

1	Présentation du standard de données	6
	1.1 Identification	6
	1.2 Généalogie	7
	1.3 Ressources complémentaires	8
2	Contexte réglementaire	9
3	Contenu du standard de données	.10
	3.1 Description et exigences générales	10
	3.2 Modèle conceptuel de données	12
	3.3 Catalogue d'objets	13
	1. ZAE	
	Emprise foncière Etablissement	
	4. Unité foncière	
	3.4 Description des types énumérés	
4	Recommandations pour les données ZAE	
	4.1 Qualité des données	
	4.2 Règles d'organisation et de codification	20
5.	. Métadonnées	.21
	5.1 Généralités	21
	5.2 Consignes de nommage du fichier	21
	5.3 Identification des données	21
	5.4 Classification des données et services géographiques	23
	5.5 Mots-clés	23
	5.6 Situation géographique	24
	5.7 Références temporelles	24
	5.8 Qualité et validité	24
	5.9 Autres mesures qualité	25
	5.10 Conformité	25
	5.11 Contraintes en matière d'accès et d'utilisation	25
	5.12 Organisation responsable de la ressource	26
	5.13 Métadonnées concernant les métadonnées	
6	Annexes :	.27
	6.1 Noms courts des attributs	27

Titre Standard CNIG Zones d'activité économique

Sous-titre Structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser les ZAE

Description duCe document vise à spécifier la structure de données ouvertes pour inventorier et caractériser les document
zones d'activité économique.

Date Le <u>12 mai</u> 2023

Versions - v2023-<u>05</u> cf. § <u>Suivi du document</u>

RésuméLe standard national d'échange de données sur les zones d'activité économique a pour objectif d'harmoniser l'échanges des informations géographiques de description des ZAE.

Il se place du point de vue de :

• l'utilisateur désirant identifier des ZAE avec leurs caractéristiques, dans leur contexte géographique ;

 la collectivité territoriale et ses partenaires qui collectent et saisissent l'information à fin d'en dresser l'inventaire règlementaire;

Le standard détermine, entre autres :

• le modèle conceptuel des données, le catalogue d'objets et son implémentation

 les règles d'organisation et de codification des données (format, organisation et nommage des fichiers)

• les règles de topologie (la structuration des données spatiales)

• le système de géoréférencement (l'attribution de coordonnées géographiques) N'étant pas visé par aucun texte de loi, il ne s'agit pas d'un standard à statut réglementaire.

Statut juridiqueN'étant pas visé par aucun texte de loi, il ne s'agit pas d'un standard à statut réglementaire.SourcesGT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE s'appuyant sur de nombreuses démarches de

standardisation préalables.

Rédacteurs Arnauld Gallais et participants au GT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE

ContributeursGT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAERelecteursGT CNIG Aménagement / sous-groupe ZAE

Format Formats disponibles du fichier : LibreOffice Writer (.odt), Adobe PDF **Diffusion** PDF sur le site du CNIG et schéma publié sur <u>schema.data.gouv.fr</u>

Organisme Conseil National de l'Information Géolocalisée (CNIG)

Langue français

Mots-clés zones d'activité économique, ZAE, Aménagement du territoire, CNIG, SIG,

information géographique

Statut du document (●) Projet de géostandard en cours d'élaboration

() Appel à commentaires public organisé par le CNIG

() Projet de géostandard proposé à la commission des Standards du CNIG

() Géostandard validé par la Commission des standards du <date>

Licence Ce document est sous Licence Ouverte (Open Licence) Etalab



12/05/2023

3

Suivi du document

mai à juillet 2023

Première version projet. Élaboration du catalogue d'objets. Dépôt sur le Github dédié.

Prise en compte des issues du Github et des contributions du GT CNIG Aménagement

Projet de standard ZAE v2023-xx pour l'appel à commentaires CNIG

Prise en compte des remarques formulées dans le cadre de l'appel à commentaires CNIG

Acronymes et abréviations

ADEME	Agence de la transition écologique	
CEREMA	Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement	
CNIG	Conseil National de l'Information Géographique	
CNIL	Commission Nationale Informatique et Liberté	
DDT(M)	Direction départementale des Territoires (et de la Mer)	
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	
EPF	Etablissement public foncier	
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière	
INSPIRE	Infrastructure for spatial information in Europe	
MCD	Modèle Conceptuel de Données	
MTES - MCT	Ministère de la transition écologique et solidaire - Ministère de la cohésion des Territoires	
NAF	Nomenclature d'activités française de l'INSEE.	
NGF	Nivellement Général de la France	
PLU	Plan Local d'Urbanisme	
PNFE	Portail national du foncier économique	
RGF93	Réseau géographique français 1993	
RGPD	Règlement général sur la protection des données	
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale	
SIG	Système d'information géographique	
TUP	Regroupement de parcelles en <u>unité foncière</u> .	
UML	Unified Modeling Language	
WGS84	World Geodetic System 1984	
ZAE	Zone d'activité économique	
ZAN	(objectif de) Zéro Artificialisation Nette	

Glossaire

Zone d'activité économique	Les Zones d'activité économique (ZAE) sont définies à l'article L318-8-1 du code de l'urbanisme. "Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales." Une Zone d'activité économique (ZAE) est réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance. Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). La ZAE se présente comme un espace cohérent en termes d'aménagement et de tissu urbain, délimité géographiquement, et destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires, touristiques portuaires ou aéroportuaires. Elle englobe : les terrains bâtis et non bâtis occupés par des activités ; les terrains non bâtis, les terrains aménagés ou non aménagés destinés à l'accueil de ces activités à court, moyen ou long terme ; les voiries internes, les espaces verts et surfaces techniques nécessaires à son fonctionnement. Depuis la loi NOTRe, les ZAE relèvent de la compétence de l'EPCI. On dénombre un peu plus de 30 000 ZAE couvrant environ 500 000 ha du territoire national.
Géolocalisation	Localisation d'un objet avec des coordonnées géographiques en deux ou trois dimensions. Ces coordonnées peuvent être exprimées en longitude / latitude ou en projection cartographique Lambert 93 pour la France métropolitaine.
Unité foncière	L'unité foncière est un ensemble de parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire, c'est à dire un « îlot de propriété d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision ». Le terme de TUP est également employé pour désigner le regroupement de parcelles en unité foncière.

1 Présentation du standard de données

1.1 Identification

Nom du standard Standard CNIG Zones d'activité économique

Titre du standard Standard national d'échange de données sur les zones d'activité économique (ZAE)

standard

État des lieux La plupart des EPCI mènent des actions pour renforcer la connaissance de leur Raison d'être du foncier économique. De nombreux territoires ont développé des modèles de données pour inventorier et caractériser les ZAE.

> Pour homogénéiser les données produites, assurer leur interopérabilité et en particulier honorer l'échéance de août 2023 pour dresser l'inventaire des ZAE par les EPCI en application de l'article 220 de la loi Climat et Résilience, il a paru utile d'élaborer le standard national d'échange de données sur les ZAE.

Enjeux Les enjeux sont multiples, ils consistent à :

- collecter et structurer les données d'identification et de caractérisation des ZAE ;
- homogénéiser leur qualité en s'appuyant sur un géostandard national ;
- développer l'approche foncière pour :
 - suivre la commercialisation des parcelles et connaître le rythme de consommation foncière des ZAE
 - identifier les solutions d'implantation de nouvelles activités économiques
- réduire les coûts de collecte et de gestion des données ;
- faciliter la remontée d'information terrain en continu ;
- produire et diffuser des données ouvertes
- participer à l'observation territoriale : activités, établissements, emplois
- conforter les plateformes nationales :
 - le (**REM** futur) portail national du foncier économique
 - l'observatoire de l'artificialisation

Objectif de la Standardiser l'identification et la caractérisation des ZAE afin d'en constituer standardisation l'inventaire et faciliter leur gestion.

Le standard vise en particulier à :

- répondre à l'impératif règlementaire de dresser l'inventaire exhaustif des ZAE avant le 22 août 2023, puis sa mise à jour tous les 6 ans, comprenant :
 - l'état parcellaire des unités foncières
 - l'identification des propriétaires et des occupants
 - le taux de vacance de la ZAE, défini à partir des unités foncières inoccupées depuis au moins 2 ans par une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises (CFE).
- offrir une meilleure connaissance du territoire dans le domaine économique en délimitant les périmètres d'activité économique à des fins d'analyse spatiale, territoriale et statistique;
- développer une approche foncière permettant de connaître le rythme de commercialisation des parcelles et le rythme de consommation foncière ;
- permettre le développement de nouveaux services numériques à valeur ajoutée ;
- homogénéiser les données et leur qualité pour faciliter le développement du (REM futur) portail national du foncier économique.

Description succincte L'information relative aux zones d'activité économique comprend :

du contenu - les informations générales sur la ZAE et son périmètre

- la description des unités foncières et leurs stades d'occupation
- les établissements localisés dans la ZAE.

Structure et contenu Ce document comprend trois parties.

- du document la première explicite le contexte technique, réglementaire, et les enjeux ;
 - la deuxième décrit le modèle conceptuel des données et le catalogue d'objets ;
 - la troisième comprend des recommandations quant à la saisie des données et leur qualité, ainsi que des règles d'organisation et de codification des données.

standard?

A qui s'adresse le Il s'adresse à toute structure, observatoire local, acteur de l'aménagement, porteur de projet, public ou privé, désirant échanger des données en vue de contribuer au recensement, à la connaissance et à la qualification des ZAE.

> Il s'adresse en particulier aux autorités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des ZAE

- **Champs d'application** Recensement et caractérisation des ZAE
 - Alimentation en données du (**REM** futur) portail national du foncier économique
 - Interopérabilité des données entre les applications et plateformes pour assurer la capitalisation et l'enrichissement des informations disponibles sur les ZAE
 - Valorisation et mobilisation de cette donnée au profit des politiques foncières territoriales et de leur mise en œuvre opérationnelle, au service des enjeux de sobriété foncière.

Principaux thèmes Principales catégories d'informations au regard de la norme ISO 19115 : Aménagement du territoire, Foncier, Urbanisme

Liens avec les thèmes Les informations relatives aux ZAE intègrent le thème 4 "Usage des sols" de **INSPIRE** l'annexe III de la directive Inspire.

Statut réglementaire N'étant actuellement visé par aucune règlementation en vigueur, ce standard d'échange de données ne présente pas de statut réglementaire.

d'application

Zone géographique France entière, métropole et territoires ultra-marins

Type de Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle.

représentation Il s'agit d'objets géographiques surfaciques (emprise de ZAE et leur partitionnement en unités foncières) et ponctuels (établissements en activité au sein des ZAE).

Résolution, niveau de Les données traitées dans ce standard sont d'un niveau de résolution référence cartographique compatible avec le référentiel parcellaire cadastral et foncier.

1.2 Généalogie

Contexte national - Objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) d'ici 2050, comme l'un des objectifs majeurs de la loi « Climat et résilience » (cf. infra).

> Dans ce contexte, toutes les initiatives de bonne utilisation et de recyclage du foncier économique participent potentiellement à l'objectif ZAN.

- Lancement du portail national du foncier économique (PNFE). cf. infra

L'élaboration du Standard CNIG ZAE s'est appuyée sur les nombreuses expériences territoriales préalablement menées Régions (Bourgogne Franche-Comté, PACA, Hauts de France, Grand-Est, DREAL Centre Val de Loire, etc.), départements (DDT49, DDT69, etc.), ainsi que dans des applications nationales portées par le Cerema (Urbansimul) et par la Banque des territoires.

Ces expériences ont fourni un robuste corpus documentaire pour l'élaboration du

standard CNIG ZAE.

Périmètre de travail Le standard décrit et standardise les données relatives aux ZAE.

Projets connexes recensement et identification des sites en friches, cf. Standard CNIG Friches.

Portail national du Le portail national du foncier économique (PNFE) recense les disponibilités foncier économique foncières pour l'activité économique. Il aide à la fois les collectivités dans la mise en place de leur stratégie foncière en accord avec les principes de sobriété foncière, et les entreprises dans leurs démarches de développement ou d'implantation en France et d'identification des territoires répondant à leurs besoins fonciers et immobiliers. Il comprend des ressources documentaires, un module cartographique dont les données s'appuieront entre autres sur le standard CNIG ZAE, des recensements de bonnes pratiques, etc.

Déroulement de L'instruction s'est effectuée sous l'égide du CNIG au sein du sous-groupe ZAE du l'instruction GT CNIG Aménagement regroupant les thématiques Friches, ZAE et Opérations d'aménagement.

> Elle s'est également déroulée en coordination avec Etalab et en particulier http://schema.data.gouv.fr/, qui a permis de publier le Schéma des ZAE. (REM lorsque disponible)

Perspectives Le standard évolue principalement en fonction :

- d'évolution des évolutions règlementaires ;
 - du contexte technique et évolutions des applications auxquelles il est destiné ;
 - des besoins et contributions de la communauté d'utilisateurs.

1.3 Ressources complémentaires

Ressources L'utilisateur pourra se référer aux ressources suivantes : documentaires

- GT CNIG Aménagement et Github du projet ZAE
- https://schema.data.gouv.fr/cnigfr/schema-zones-activites-economiques/ (REM lorsque disponible)
- Portail national du foncier économique

Contacts

Sur le volet métier "ZAE" : Bureau de la connaissance et des politiques foncières : ad3.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Sur le volet applicatif et exploitation géomatique : cnig@cnig.gouv.fr

2 Contexte réglementaire

Directive européenne Pour favoriser la protection de l'environnement, la directive européenne INSPIRE INSPIRE impose aux autorités publiques de publier sur Internet leurs données environnementales géographiques et de les partager entre elles.

> La directive européenne INSPIRE concerne les séries de données géographiques « détenues par une autorité publique, ou en son nom, sous format électronique, relatives à une zone sur laquelle la France détient ou exerce sa compétence, et concernant un ou plusieurs thèmes figurant aux annexes I, II et III de la directive » (nouvel article L. 127-1 du code de l'environnement, résultant de la transposition de la directive).

> Les informations relatives aux ZAE intègrent le thème 4 "Usage des sols" de l'annexe III de la directive Inspire.

Loi Climat et L'objectif de limiter l'artificialisation des sols introduit dans le Plan Biodiversité Résilience de 2018 a été consolidé par la Loi Climat et Résilience (août 2021) qui ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, etc.

> La Loi Climat et Résilience impose de lutter contre le phénomène d'artificialisation des sols pour apporter une partie de réponse aux enjeux liés au changement climatique, avec des objectifs ciblés et intégrés dans les documents de planification et d'urbanisme : dans les SRADDET d'ici 2024, ensuite déclinés dans les SCoT en 2026 et dans les PLU en 2027 en prévoyant des bilans trisannuels.

- L'article 191 : engage à réduire de moitié le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), puis d'atteindre le "zéro artificialisation nette" (ZAN) en 2050.
- L'article 220, traduit dans les articles L318-8-1 et L318-8-2 du Code de l'urbanisme) impose de dresser l'inventaire exhaustif des ZAE avant le 22 août 2023, puis sa mise à jour tous les 6 ans

Cet inventaire comprend

- l'état parcellaire des unités foncières
- l'identification des propriétaires et des occupants
- Le taux de vacance de la ZAE, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

L'inventaire est établi sur son territoire par l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique.

Code de l'urbanisme L'article <u>L318-8-1</u> du code de l'urbanisme définit les Zones d'activité économique : "Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. <u>5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2</u> et <u>L. 5219-1</u> du code général des collectivités territoriales."

3 Contenu du standard de données

3.1 Description et exigences générales

Présentation globale Les présentes recommandations conduisent à produire des données numériques des données à relatives à l'identification et la description des ZAE.

produire La modélisation associe à chaque entité ses définitions sémantiques (sens) et géométriques (forme). Le modèle conceptuel de données (MCD) décrit les entités et leurs relations relevant du thème. Il caractérise chaque classe par un nom, ses attributs, et sa nature géographique ou non.

> Chaque entité est représentée par une classe d'objets. Chacune est décrite dans le catalogue des objets qui l'explicite de façon littérale.

identifiants

Gestion des Le mécanisme de gestion des identifiants est (REM sera!) décrit au §4.3.

Topologie On recherche la meilleure cohérence topologique possible entre les périmètres de ZAE et les parcelles cadastrales sous-jacentes.

> Chaque ZAE constitue une partition complète des unités foncières (resp. des parcelles cadastrales) sous-jacentes.

Deux ZAE ne peuvent pas se superposer.

L'emprise d'une ZAE peut intersecter plusieurs communes.

Système de référence Le système de référence temporel est le calendrier grégorien. Les valeurs de temps temporel sont référencées par rapport au temps local exprimé dans le système de temps universel UTC.

Unité de mesure Cf. système international de mesure.

Rectangle de Les coordonnées du rectangle de localisation ajusté à l'emprise d'un lot de données délimitation sont exprimées en utilisant le référentiel mondial WGS84 géographique.

géographique Exemple : (2.134104, 43.918599), (2.150076, 43.924153)

Système de référence Les systèmes de référence géographique préconisés sont rendus obligatoires par spatial l'arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret 2000-1276 du 26 décembre 2000 modifié portant application de l'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d'exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services publics.

> Les différents systèmes légaux en vigueur sur l'ensemble du territoire français sont listés ci-dessous, par zone géographique, avec leurs projection et système altimétrique associés.

Cf. Systèmes de Référence de Coordonnées usités en France

Ainsi, chaque objet géographique est localisé dans une réalisation du système de référence réglementaire ETRS89 ou ITRS en utilisant la réalisation et la représentation plane associée correspondant au territoire couvert.

	Millésime : 2023-02				
Zone Système de référence géodésique		Projection (code registre IGNF)	Repère de référence altimétrique	EPS G	
France métropolitaine	RGF93	Lambert 93 (RGF93LAMB93)	NGF - IGN 1969	2154	

			(Corse : NGF - IGN 1978)	
France métropolitaine Coniques Conformes:				
Zone 1 (Corse)		CC42 (RGF93CC42)	NGF-IGN 1978	3942
Zone 2		CC43 (RGF93CC43)	NGF-IGN 1969	3943
Zone 3		CC44 (RGF93CC44)	NGF-IGN 1969	3944
Zone 4		CC45 (RGF93CC45)	NGF-IGN 1969	3945
Zone 5	RGF93	CC46 (RGF93CC46)	NGF-IGN 1969	3946
Zone 6		CC47 (RGF93CC47)	NGF-IGN 1969	3947
Zone 7		CC48 (RGF93CC48)	NGF-IGN 1969	3948
Zone 8		CC49 (RGF93CC49)	NGF-IGN 1969	3949
Zone 9		CC50 (RGF93CC50)	NGF-IGN 1969	3950
Guadeloupe	RGAF09	UTM Nord fuseau 20 (RGAF09UTM20)	IGN 1988	5490
Martinique	RGAF09	UTM Nord fuseau 20 (RGAF09UTM20)	IGN 1987	5490
Guyane	RGFG95	UTM Nord fuseau 22 (RGFG95UTM22)	NGG 1977	2972
La Réunion	RGR92	UTM Sud fuseau 40 (RGR92UTM40S)	IGN 1989	2975
Mayotte	RGM04	UTM Sud fuseau 38 (RGM04UTM38S)	IGN 1950 / Shom 1953	4471
Saint-Pierre-et- Miquelon	RGSPM06 (ITRF2000)	UTM Nord fuseau 21 (RGSPM06U21)	Danger 1950	4467

Modélisation Le modèle conceptuel de données fait référence à différentes dates ou millésimes, temporelle dont la date d'identification de la ZAE et de ses composantes, ainsi que celle de dernière actualisation des informations à son sujet.

> Les métadonnées INSPIRE doivent préciser les dates de création et d'actualisation du lot de données, et la date d'enregistrement des métadonnées.

l'historique des objets données.

Gestion de Le standard ne gère pas l'historique des objets ni le versionnement des lots de

Positionnement du Ce standard peut être amené à évoluer pour répondre aux évolutions juridiques, techniques et à l'expression de nouveaux besoins applicatifs.

> Il détermine une structure nationale constituant le tronc commun ou la "structure socle" commune à l'ensemble des utilisateurs de la filière du foncier économique. Cette structure de données peut être complétée de champs d'informations particuliers afin de répondre à des besoins ou des usages locaux de l'information. Cependant, sauf consensus faisant évoluer le standard pour les y intégrer, ces champs locaux n'ont pas vocation à être repris par le standard national, ni intégrés dans les applications nationales qui s'y appuient.

Aspects juridiques

Certaines informations recueillies dans le cadre de l'inventaire des ZAE comprennent des données à caractère personnel permettant d'identifier les propriétaires d'unité foncière et leurs occupants.

Les bases de données détenues devront être déclarées et maintenues en conformité avec les dispositions du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Les données diffusées devront obligatoirement être anonymisées.

Il convient de suivre les directives de la CNIL en matière de RGPD.

3.2 Modèle conceptuel de données

Le MCD des informations géographiques relatives aux données sur les ZAE est décrit ci-dessous de façon graphique avec le formalisme <u>UML</u> et de façon littérale dans le catalogue d'objets.

La description des entités peut être complétée grâce à un système de clé-valeur permettant d'ajouter des couples clé-valeur sans avoir à ajouter d'information au modèle conceptuel de données.

MCD Graphique

REM insérer le MCD graphique

3.3 Catalogue d'objets

Aide à la lecture du standard :

Le standard présente trois niveaux de collecte des informations :

- 1) Les attributs obligatoirement présents dans les tables dont le renseignement est obligatoire ;
- 2) Les attributs obligatoirement présents mais dont la saisie est facultative. Ces attributs portent la mention "valeur vide autorisée".
- 3) Les attributs optionnels. Leur présence et leur saisie sont facultatives. Ces attributs sont désignés en italique
- Sauf mention explicite « valeur vide autorisée », le remplissage des attributs est obligatoire.

Conventions de lecture :

Les attributs dont le renseignement est obligatoire sont indiqués en gras.

Les attributs sont typés en : [identifiant] codés en chaînes de caractères (cf. §4.2) ; en chaîne de caractères [Car(n)] indique une chaîne de n caractères et [Car(long)] une chaîne de longueur non limitée ; en [date] (chaîne de 8 caractères cf. §4.2) ; en [entier] ; en [décimal(v)] v indiquant le nombre de chiffres après la virgule ; en [réel], en [binaire] (0 ou 1) ; [booléen] (oui ou non) ; url, etc.

Le séparateur utilisé pour les champs à valeurs multiples est le caractère pipe : |

1. ZAE

REM: ZAE ou Site économique ??

Classe d'objet	ZAE
Définition	Les Zones d'activité économique (ZAE) sont définies à l'article L318-8-1 du code de l'urbanisme. "Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales." Une Zone d'activité économique (ZAE) est réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance. Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). La ZAE se présente comme un espace cohérent en termes d'aménagement et de tissu urbain, délimité géographiquement, et destiné à accueillir les activités susmentionnées. Elle intègre les parcelles cadastrales bâties ou non, aménagées ou non, destinées à accueillir les activités économiques, ainsi que les voiries, espaces verts et espaces techniques nécessaires à son fonctionnement. Depuis la loi NOTRe, les ZAE relèvent de la compétence de l'EPCI.
Synonymes	ZAE
Regroupement	La zone d'activité économique est homogène dans ses caractéristiques et son implantation géographique. Inversement, un changement de caractéristique ou de localisation d'une ZAE entraîne la création d'un nouvel objet ZAE.
Critères de sélection	Toutes les ZAE visées par l'inventaire imposé par l'article 220 de la Loi Climat et résilience.
Modélisation géométrique	La ZAE est un ensemble d'unités foncières, elles-mêmes composées de parcelles cadastrales. Le périmètre de la ZAE englobe : les terrains bâtis et non bâtis occupés par des activités ; les terrains non bâtis, les terrains aménagés ou non aménagés destinés à l'accueil de ces activités à court, moyen ou long terme ; les voiries internes, les espaces verts et surfaces techniques nécessaires à son fonctionnement.
Primitive graphique	Surfacique 2D

Attribut	Définition	Occurrences	Туре	Contraintes
zae_id	identifiant de la ZAE	Codif. ID §4.3	identifiant	Clé primaire
zae_nom	nom de la ZAE		varchar	valeur obligatoire
zae_vocadomi	vocation dominante de la ZAE	liste zae_vocadomi	varchar	valeur obligatoire
zae_etat	état de la ZAE (création, existant, extension)	liste zae_etat	varchar	valeur obligatoire
zae_surf_brute	superficie totale de la ZAE en hectares		réel	valeur obligatoire
zae_surf_nette	superficie totale dédiée à l'activité, en hectares		réel	valeur obligatoire
zae_creation_date	date ou année de création de la ZAE. Exemple : 2015	-06-04	car(10)	valeur obligatoire
zae_identif_date	date d'identification de la ZAE. Exemple : 2016-03-26		car(10)	valeur obligatoire
zae_actu_date	date de dernière actualisation des informations sur la 2 30	ZAE. Ex: 2023-04-	<u>car(10)</u>	valeur obligatoire
zae_description	commentaire libre contenant des informations descript	tives de la ZAE	car(long)	valeur vide autorisée
zae_url	URL de la page web descriptive de la ZAE		url	valeur vide autorisée
epci_nom	nom de l'EPCI autorité compétente de la ZAE		varchar	valeur obligatoire
epci_siren	code SIRENE de l'EPCI autorité compétente de la ZAI		car(9)	valeur obligatoire
comm_nom	nom de la commune principale d'implantation de la ZA	Æ	varchar	valeur obligatoire
comm_insee	code INSEE de la commune principale d'implantation	de la ZAE	car(5)	valeur obligatoire
pole_nom	nom du pôle regroupant plusieurs ZAE géographiquer	nent proches	varchar	valeur vide autorisée
moa_type	type de maîtrise d'ouvrage liste moa_type		varchar	valeur obligatoire
moa_nom	nom de la maîtrise d'ouvrage	nom de la maîtrise d'ouvrage		valeur vide autorisée
moa_amngt	nom de la maîtrise d'ouvrage en charge de l'aménage	ment	varchar	valeur vide autorisée
moa_comm	nom de la maîtrise d'ouvrage en charge la commercia	lisation	varchar	valeur vide autorisée
uf_nbre	nombre d'unités foncières de la ZAE		entier	valeur obligatoire
uf_bati_nbre	nombre d'unités foncières bâties		entier	valeur vide autorisée
zae_taux_vacance	taux de vacance de la ZAE suivant article L318-8-2 CU	J (en pourcentage)	entier	valeur obligatoire
geomsurf	géométrie surfacique du périmètre de la ZAE au <u>format WKT</u>		car(long)	forme WKT(POLYGON()
geompoint	coordonnées géographiques du centroïde de la ZAE au format WKT		car(long)	valeur vide autorisée
voca_commerciale	REM: plutôt un booléen pour chaque vocation comme Std AER-BFC?: vocation commerciale de la ZAE (oui / non), idem pour industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire, logistique, hôtellerie/restauration, tourisme		booléen	valeur vide autorisée

REM: proposition d'attributs optionnels:

zae_media	URL pointant vers un (des) média(s) : photo, vidéo, etc. de la ZAE	url	valeur vide autorisée
zae_desserte_route	desserte routière principale	varchar	valeur vide autorisée
zae_echangeur	échangeur autoroutier le plus proche	varchar	valeur vide autorisée
zae_gare_voyageur	gare voyageur la plus proche	varchar	valeur vide autorisée
stat_surf_dispocomm	surface disponible à la commercialisation, en hectares	réel	valeur vide autorisée
stat_surf_projet	surface réservée pour des projets en cours, en hectares	réel	valeur vide autorisée
stat_entreprises_nb	nombre d'entreprises en activités sur la ZAE	entier	valeur vide autorisée
stat_emplois_nb	nombre d'emplois	entier	valeur vide autorisée

REM : ajout attributs (booléens) concernant la présence de réseaux assainissement, eau pluviale, gaz, électricité, fibre ? REM : aspects logistiques (routier, ferroviaire, aéroportuaire, etc : cf. modèle compiégnois)

2. Emprise foncière

REM: ou SECTION DE ZAE? ou LOT A VOCATION ECONOMIQUE?

Classe d'objet	Emprise foncière		
Définition	ot de terrains à vocation économique. Ensemble de parcelles incluses dans une ZAE, faisant l'objet un regroupement suivant leur état et stades d'aménagement ou de commercialisation.		
Synonymes Section de ZAE homogène suivant son état foncier.			
Regroupement			
Critères de sélection	Toutes les emprises foncières répondant à la définition, de façon à constituer une partition complète de la ZAE		
Modélisation géométrique Ensemble de une à plusieurs parcelles cadastrales			
Primitive graphique Surfacique 2D			

Attribut	Définition	Occurrences	Туре	Contraintes
emprise_id	identifiant de l'emprise foncière	Codif. ID §4.3	identifiant	Clé primaire
				REM : id à définir
zae_id	identifiant de la ZAE où est située l'emprise foncière	Codif. ID §4.3	identifiant	Clé secondaire
emp_surf_brute	superficie totale de l'emprise foncière en hectares		réel	valeur obligatoire
emp_surf_nette	ette superficie totale du foncier de l'emprise foncière en hectares		réel	valeur obligatoire
emp_identif_date	date d'identification de l'emprise foncière . Exemple : 2016-03-26		car(10)	valeur obligatoire
emp_actu_date	date de dernière actu. des informations de l'emprise. Ex: 2023-04-30		<u>car(10)</u>	valeur obligatoire
emp_maitrise_fonc	maîtrise foncière de l'emprise foncière	liste emp_maitrise	varchar	valeur obligatoire
emp_stade_amngt	stade d'aménagement de l'emprise foncière	liste emp_amngt	varchar	valeur obligatoire
emp_stade_comm	stade de commercialisation de l'emprise foncière	liste emp_comm	varchar	valeur obligatoire
emp_etat_occup	état d'occupation de l'emprise foncière	liste emp_occup	varchar	valeur obligatoire
geomsurf	géométrie surfacique du périmètre de la ZAE au forma	at WKT	car(long)	forme WKT(POLYGON())

REM: en option??

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
emp_acquereur	nom de l'acquéreur de l'emprise foncière		varchar	valeur vide autorisée	
				confidentiel RGPD	
emp_cession_date	date de la cession		<u>car(10)</u>		
emp_vente_montant	montant de la vente		Cirtici	valeur vide autorisée	
emp_m2_prix	prix au m²		entier	confidentiel	

3. Etablissement

Classe d'objet	Etablissement
Définition	Etablissement de production d'activité économique, situé au sein d'une ZAE
Synonymes	
Regroupement	Pas de regroupement
Critères de sélection	Tous les établissements de production d'activité économique situés au sein d'une ZAE
Modélisation géométrique	Ponctuelle à l'emplacement ou au centroïde de l'établissement de production d'activité économique
Primitive graphique	Ponctuel 2D

Attribut	Définition	Occurrences	Туре	Contraintes
SIRET	code SIRET de l'établissement	Codif. ID §4.3	car(14)	Clé primaire
SIREN	code SIRENE de l'entreprise		car(9)	valeur obligatoire
etab_raison_sociale	raison sociale (nom juridique) de l'entreprise		varchar	valeur obligatoire
etab_nat_juridique	catégorie juridique de l'entreprise	liste	car(10)	valeur vide autorisée
	REM existe-t-il une nomenclature?	nature_juridique		
etab_nom_usuel	appellation usuelle ou sigle de l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
etab_enseigne	enseigne de l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
etab_adresse	adresse postale de l'établissement REM : ou bien in	diquer le BAN-id?	varchar	valeur obligatoire
epci_nom	nom de l'EPCI où se situe l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
epci_siren	code SIRENE de l'EPCI où se situe l'établissement		car(9)	valeur vide autorisée
comm_nom	nom de la commune où se situe l'établissement		varchar	valeur obligatoire
comm_insee	code INSEE de la commune où se situe l'établissemer	nt	car(5)	valeur obligatoire
etab_siege	qualité de siège de l'établissement (oui / non)		booléen	valeur obligatoire
etab_creation_date	date de création de l'établissement. Exemple : 2015-06-04		<u>car(10)</u>	valeur obligatoire
etab_identif_date	date d'identification de l'établissement. Exemple : 2016-03-26		<u>car(10)</u>	valeur obligatoire
etab_actu_date	date de dernière actualisation des informations. Ex: 2023-04-30		car(10)	valeur obligatoire
etab_actif	établissement en activité (oui / non)		booléen	valeur obligatoire
etab_fermeture_date	date ou année de fermeture de l'établissement. Exemple : 2025-02-08		<u>car(10)</u>	valeur vide autorisée
etab_description	commentaire libre avec des informations descriptives de l'établissement		car(long)	valeur vide autorisée
etab_activite_code	code et libellé de l'activité principale de l'établissement, suivant la		car(10)	valeur obligatoire
etab_activite_libelle	Nomenclature d'activités française de l'INSEE		varchar	valeur obligatoire
	Exemple : 7112B, Ingénierie, études techniques		4-1	
etab_effectif_code	code et libellé de la tranche d'effectif salarié de l'établi: l' INSEE)	ssement (fourni par	car(3)	valeur obligatoire
etab_effectif_libelle	,		varchar	valeur obligatoire
etab_effectif_annee	millésime de la tranche d'effectif salarié de l'établissement		car(4)	valeur obligatoire
etab_source_info	indication de la source de l'information sur l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
geocodage_qualite	qualité du géocodage de l'établissement REM GéoPicardie?		varchar	valeur obligatoire
geompoint	localisation ponctuelle de l'établissement au <u>format WKT</u>		car(long)	forme WKT(POINT())
etab_dirigeant	nom du dirigeant de l'établissement		varchar	valeur vide autorisée
etab_contact_mail	mail de contact de l'établissement		mail	valeur vide autorisée
etab_contact_tel	numéro du téléphone de contact de l'établissement		car(10)	valeur vide autorisée

4. Unité foncière

REM : à spécifier dans ce standard, ou bien renvoyer vers <u>la spécification des UF</u> ?

Classe d'objet	
Définition	
Synonymes	
Regroupement	
Critères de sélection	
Modélisation géométrique	
Primitive graphique	Surfacique 2D

Attribut	Définition	Occurrences	Type	Contraintes
	identifiant de	Codif. ID §4.3	identifiant	Clé primaire

Exemple de remplissage des tables

REM A faire ultérieurement

Attribut	
ZAE_id	
geomsurf	POLYGON((49.33 3.95, 49.38 3.89, 49.42 3.96,))

3.4 Description des types énumérés

Outres les valeurs désignées, tous les types énumérés comprennent les valeurs conventionnelles :

- "inconnu" pour exprimer : « inconnu, non renseigné, ou information non disponible »
- "autre"
- "sans objet"

Type énuméré : zae_etat - attribut de : ZAE		
création	déclassé	
existant et actif	projet de déclassement	
extension		

Type énuméré : zae_vocadomi - attribut de : ZAE			
industrielle	touristique	entrepôts / logistique	
commerciale	portuaire	logistique agricole	
tertiaire	aéroportuaire	REM : ajouter valeur "mixte" ou imposer une	
artisanale	parc technologique	vocation dominante ?	

Type énuméré : moa_type - attribut de : ZAE			
commune	société d'économie mixte	Etat	
epci	chambre de commerce et industrie	privé	

REM : d'après proposition de l'<u>issue #4</u> : colonne "observation" du champ <u>catpropro2</u> dans la table pnb10_parcelle

Type énuméré : emp_maitrise - attribut de : emprise_fonciere				
personne physique	organisation de gestion foncière et immobilière	établissement de tourisme et structure de loisir sportive ou cultuelle		
état et collectivité territoriale	propriétaire et exploitant de réseau	propriétaire et exploitant du foncier naturel agricole ou forestier <mark>rem : non justifié ici ??</mark>		
professionnel du foncier et immobilier	établissement d'enseignement d'étude et de recherche	personne morale autre		
établissement industriel et commercial	établissement de santé et structure sociale			

Type énuméré : emp_amngt - attribut de : emprise_fonciere			
non aménageable	viabilisation en cours	non acquis	
non aménagé	viabilisé		

Type énuméré : emp_comm - attribut de : emprise_fonciere				
non commercialisé par un acteur public vendu / commercialisation achevée réservé par option de réservation				
non commercialisable	en vente avec contraintes	réservé par une délibération de l'EPCI		
en vente				

Type énuméré : emp_occup - attribut de : <u>emprise_fonciere</u>				
disponible	friche	espaces verts		
occupé	voirie	autres équipements publics		
occupation en transition	parkings, stationnement	zones de service		
réservé / terrains attenants pour extension future	zone de retournement poids-lourds	carrières, zones d'extraction		
vacance immobilière ou foncière	bassin d'orage ou de rétention	autre espace indisponible		

Type énuméré : nature_juridique - attribut de_: etablissement			
SA	SAS	EURL	
SARL	SASU	Association	

4 Recommandations pour les données ZAE

Emprise territoriale Les lots de données sont constitués sur l'emprise territoriale de gestion de la donnée : d'une emprise intercommunale à une emprise régionale.

4.1 Qualité des données

Référence normative

La référence normative internationale est la norme ISO 19157 sur la qualité des données géographiques. La norme se décline au niveau national dans :

- les travaux du groupe de travail CNIG sur la qualité des données géographiques
- la série de fiches CEREMA : Qualifier les données géographiques Un décryptage de la norme ISO 19157
- le registre national des mesures pour la qualification des données géographiques.

Principes de qualité visés

Les objectifs majeurs de qualité des informations géographiques sont :

- la qualité descriptive des données afin que les ZAE soient précisément identifiées;
- la qualité géométrique des données ;
- la qualité topologique des données, en particulier la cohérence entre l'emprise de la ZAE et les parcelles cadastrales concernées ;
- la conformité au modèle de données et au catalogue d'objets du présent standard;
- la disponibilité rapide des données et leur actualisation aussi fréquente que possible, y compris sous une forme collaborative.

Précision géométrique

La précision géométrique est une indication de la « justesse » de la position des objets dans l'espace à deux dimensions.

Il convient de respecter une précision de position cohérente avec celle du parcellaire cadastral et une échelle de représentation cartographique au 1 / 2000.

Cohérence logique

Le degré de précision géométrique décrit ci-dessus est assorti d'une exigence de meilleure cohérence topologique possible entre les périmètres de ZAE et les parcelles cadastrales sous-jacentes.

Exhaustivité

L'exhaustivité est la présence ou l'absence d'objets, d'attributs ou de relations. D'une manière générale on s'attend à trouver dans les lots de données la description de l'ensemble des ZAE, des unités foncières et des établissements. L'évaluation s'appuiera sur la mesure : <u>Taux d'exhaustivité</u>.

Précision sémantique

On s'attend à trouver dans les lots de données des objets présentant des valeurs d'attributs exactes (sans confusion de valeurs).

Les identifiants sont uniques et pérennes. Le producteur de données peut conserver le lien avec son propre système d'informations en conservant si besoin les identifiants de ces mêmes objets dans son propre système.

L'évaluation s'appuiera sur les mesures liées aux critères de précision thématique et en particulier les mesures :

- Taux de valeurs d'attributs correctes pour les attributs non quantitatifs, dont les listes à valeurs prédéfinies décrites au <u>§ Description des types énumérés</u>

Qualité temporelle

Ce critère de qualité concerne les informations de type "date". On s'intéressera au critère de cohérence temporelle.

A titre d'exemple : une date d'actualisation doit être postérieure à la date de saisie initiale.

Par ailleurs, les métadonnées doivent indiquer s'il existe des différences de description de telle ou telle classe d'objets, par exemple avec des collectes d'informations de dates différentes, et elles doivent indiquer les dates d'actualisation des données.

4.2 Règles d'organisation et de codification

des caractères

Système d'encodage Le système d'encodage doit préférentiellement utiliser le jeu de caractères UTF-8. Dans tous les cas, il doit être précisé dans les métadonnées.

Codification des

(REM paragraphe provisoire - forme de l'id à déterminer)

IDENTIFIANTS Il n'existe pas d'identification nationale des ZAE antérieure au présent standard.

La classe d'objet ZAE est dotée d'un identifiant : ZAE_id

Il s'agit d'un identifiant **unique** qui référence sans équivoque une seule ZAE

Il est constitué d'une chaîne de caractères respectant le format :

<INSEE>_<IdentifiantTechnique>

- INSEE correspond au code INSEE de la commune de localisation de la ZAE.
- [IdentifiantTechnique] correspond à l'identifiant unique de l'objet dans la base de données source s'il existe, sinon il est généré par incrémentation automatique.

Exemple de codification d'indentifiant

Codification des attributs de type DATE

Les dates sont codées suivant la norme ISO 8601 format étendu : AAAA-MM-JJ

Les millésimes (années) sont codés : AAAA

Codification des attributs de type "liste"

Pour les attributs de type "listes de valeurs énumérées" :

- le code 00 exprime : « inconnu, non renseigné, ou information non disponible »

- le code 99 exprime "sans objet".

Séparateur de valeurs

Lorsqu'un attribut peut contenir plusieurs valeurs, elles sont séparées par un

pipe (|)

5. Métadonnées

5.1 Généralités

Chaque jeu de données doit obligatoirement être accompagné de ses métadonnées INSPIRE afin de mettre en évidence les informations essentielles contenues, et ainsi permettre l'identification et la réutilisation des lots données.

Références Ces consignes facilitent le catalogage des données et leur « moissonnage » par des outils dédiés. Elles s'appuient sur :

- le « Guide de saisie des éléments de métadonnées de données » v2.0, 2019
- le « Guide Identificateurs de Ressource Uniques » v1.0.1 de février 2016
- le guide technique européen pour l'implémentation des métadonnées de données et de services **INSPIRE**

Périmètre INSPIRE Les informations relatives aux ZAE intègrent le thème 4 "Usage des sols" de l'annexe III de la directive

5.2 Consignes de nommage du fichier

Consignes de nommage du Le fichier de métadonnées est nommé : fr-<SIREN>-ZAE<date>.xml

fichier L'identificateur de la métadonnée, pour les données de l'inventaire des ZAE est constitué de deux (recommandation) blocs

- bloc identifiant de la collectivité ou autorité compétente pour l'inventaire des ZAE : fr-<SIREN>

- bloc identifiant la donnée : -ZAE<date> <date> est de la forme AAAAMMJJ

Le nom du fichier de métadonnées de l'inventaire des ZAE de l'autorité compétente portant le numéro Exemple

SIREN 422270515 publiées le 22 avril 2021, prend la forme : fr-422270515-ZAE20210422.xml

5.3 Identification des données

Intitulé de la ressource L'intitulé contient le titre de la donnée avec une indication de la zone géographique. Il ne contient pas (obligatoire) de millésime.

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/citation/*/title

Exemple Données de l'inventaire des zones d'activité économique de l'agglomération de Tulle

Résumé de la ressource Le résumé doit décrire la ressource de façon compréhensible avec une définition commune et une

(obligatoire) indication géographique

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/abstract

Exemple Données de l'inventaire des zones d'activité économique de l'agglomération de Tulle. Ce lot est

constitué conformément aux prescriptions du standard CNIG ZAE et fourni au format geojson. (etc.)

Type de la ressource Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : dataset.

(obligatoire) Certaines interfaces de saisie proposent « jeu de données ».

Xpath ISO 19115 hierarchyLevel

Exemple dataset

Localisateur de la Le localisateur est un lien vers un site permettant de décrire plus finement la ressource mais pouvant

ressource également permettre le téléchargement ou l'accès aux données ressources.

Le localisateur est de préférence une URL (résolvable).

Il peut y avoir plusieurs liens mais au moins un des liens doit être un accès public.

Xpath ISO 19115 transferOptions/*/onLine/*/linkage/URL

Exemple de localisateur décrivant la ressource

https://schema.data.gouv.fr/cnigfr/schema-ZAE/

Exemples de service de

Service de téléchargement : ex: https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/zones-activites-economiques/

Exemple de service de

téléchargement

Service de visualisation de l'inventaire des ZAE :

visualisation ex: https://portail-national-foncier-economique.fr/ZAE/.../wms/v?request=GetCapabilities

Identificateur de ressource L'identificateur de ressource unique identifie la ressource elle-même (série de données ou service)

unique IRU (obligatoire)

identificationInfo[1]/*/citation/*/identifier/*/code Xpath ISO 19115

L'IRU doit être conforme aux guides CNIG relatifs à la saisie des éléments de métadonnées INSPIRE : Exigence

- « Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE »

- « Guide Identificateurs de Ressource Uniques »

Remarque Le champ IRU est "répétable" : il est possible de renseigner plusieurs IRU dans une fiche de

métadonnées.

FileIdentifier Le champ fileIdentifier est utilisé par tous les catalogues de métadonnées (en particulier par le (recommandé) Géocataloque) comme identifiant de la fiche de métadonnées et est donc requis pour que la

métadonnée soit déposée in fine sur le Géocatalogue.

Il doit être unique quelque-soit l'outil utilisé pour produire la fiche de métadonnées et peut prendre

l'une des deux formes suivantes :

- identique aux règles de nommage du fichier de métadonnées (sans l'extension .xml)

UUID aléatoirement généré par certaines plate-formes

Remarque L'IRU est un champ de métadonnées prescrit par Inspire, il identifie la ressource elle-même (série de

données ou service).

Le fileIdentifier est un champ technique imposé par l'utilisation du protocole CSW, il identifie la fiche de

métadonnées dans le catalogue.

Xpath ISO 19115 fileIdentifier

Recommandation : règle de

ex.: fr-422270515-ZAE20210422.xml

nommage

Exemple 2: UUID ex.: FEB67BA6-DFCE-4DAA-4515-70E77CAB4C44

Langue de la ressource Le champ est à remplir avec le code à trois lettres de la langue de la ressource.

Les documents d'urbanisme en France doivent obligatoirement être rédigés en français, le champ est (obligatoire)

à remplir avec la valeur : fre

Ce code à trois lettres, conforme aux prescriptions de saisie de métadonnées INSPIRE, provient de la

liste normalisée : http://www.loc.gov/standards/iso639-2/php/code list.php

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/language

fre Exigence

Encodage Le champ est à remplir avec les valeurs suivantes :

(obligatoire) - format d'échange (format de distribution)

version de format. Si le numéro de version n'est pas connu, la valeur par défaut sera « inconnue »

Xpath ISO 19115 distributionInfo/*/distributionFormat/*/name

distributionInfo/*/distributionFormat/*/version

Exemple aeoison

1.0

Encodage des caractères Il s'agit de l'encodage des caractères utilisé dans le lot de données

(obligatoire)

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/characterSet

Remarque Le format NeTEx impose l'encodage utf8

Exigence utf8

Type de représentation Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec la valeur : vector

géographique (traduction de « vecteur »)

(obligatoire)

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/spatialRepresentationType

Exigence vector

5.4 Classification des données et services géographiques

Catégorie thématique Le champ est à remplir avec la valeur suivante : economic activity zone (traduction de « ZAE »)

(obligatoire)

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/topicCategory

Exigence economic activity zone

5.5 Mots-clés

Mots clés obligatoire Le champ est à remplir avec

- la désignation du thème : economic activity zone

ensuite avec les mots-clés permettant aux systèmes d'informations d'identifier le lot de données :

- code SIREN de l'autorité compétente :

Mot clé: <code SIREN>

Nom du thésaurus : Répertoire SIRENE Date de publication : 20aa-mm-jj

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/descriptiveKeywords/*/keyword

identificationInfo[1]/*/descriptiveKeywords/*/thesaurusName

Exemple economic activity zone

422270515

Répertoire SIRENE 2021-10-30

Mots clés recommandés

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/descriptiveKeywords/*/keyword

identificationInfo[1]/*/descriptiveKeywords/*/thesaurusName

Exemple

Mots clés libres Ces mots-clés ne doivent pas être saisis ensemble dans un mot-clé unique mais dans des mots-clés

séparés

Exigence données ouvertes

Remarque 1 un séparateur est inutile, car il y a un mot-clé par balise.

Remarque 2 D'après : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/Guide-de-saisie-des-%C3%A9l

%C3%A9ments-de-m%C3%A9tadonn%C3%A9es-INSPIRE-v1.1-final-light.pdf#page=18:

« Dans le cas de données sous licence ouverte, il convient d'ajouter un mot-clé 'données ouvertes'. »

5.6 Situation géographique

Rectangle de délimitation Pour l'ensemble des lots concernés, le rectangle de délimitation est défini par les longitudes est et

géographique ouest et les latitudes sud et nord en degrés décimaux, avec une précision d'au moins deux chiffres

(obligatoire) après la virgule. Les coordonnées sont exprimées en WGS84

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/westBoundLongitude

identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/eastBoundLongitude identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/southBoundLatitude identificationInfo[1]/*/extent/*/geographicElement/*/northBoundLatiTude

Exemple O:-4.24

S: 41.34 E: 10.81 N: 50.79

Exigences Les coordonnées sont exprimées en WGS84

On utilise le point comme séparateur décimal, et non la virgule

Référentiel de coordonnées Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec le système de (obligatoire) coordonnées des données, avec utilisation du code EPSG ou du registre IGN-F, en se conformant au

tableau des systèmes de Référence de Coordonnées usités en France.

Xpath ISO 19115 referenceSystemInfo/*/referenceSystemIdentifier/*/code

Code xml <gmx:Anchor

xlink:href="http://www.opengis.net/def/crs/EPSG/0/2154">EPSG:2154</gmx:Anchor>

<u>ou:</u>

<gmx:Anchor</pre>

xlink:href="http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGF93LAMB93">IGNF:RGF93LAMB93</

gmx:Anchor>

Exemple Pour la métropole avec code EPSG: http://www.opengis.net/def/crs/EPSG/0/2154

Pour l'outre-mer (La Réunion) avec registre IGN-F: http://registre.ign.fr/ign/IGNF/crs/IGNF/RGR92UTM40S

5.7 Références temporelles

Dates de référence Le champ Date est à remplir avec la valeur de la date de dernière actualisation du lot de données.

(obligatoire) Le champ Type de date est à remplir avec la valeur « création » lors de la première constitution du lot,

puis la valeur « révision » pour les versions ultérieures.

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/citation/*/date[./*/dateType/*/text()='revision']/*/date

Exemple 2021-04-22

Type de date : création (la première fois) / révision (les fois suivantes)

5.8 Qualité et validité

Généalogie Le champ est à remplir avec un texte faisant état de l'historique du traitement et/ou de la qualité (obligatoire) générale de la série de données géographiques, on mentionnera les éléments suivants :

- le référentiel source de la géométrie

- la version du standard de référence

- le numéro de version du lot et sa durée de vie.

- etc.

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/*/lineage/*/statement

Note: L'élément scope>level doit être fixé à « dataset ».

Exemple Données de l'inventaire des zones d'activité économique de l'agglomération de Tulle. Ce lot de

données produit a été numérisé à partir du référentiel géométrique <referentiel>, millésime <millesime>

en suivant le processus processus>, avec les moyens matériels suivants <moyens>

Résolution spatiale Le champ est à remplir avec la valeur entière correspondant au dénominateur de l'échelle.

(obligatoire) Ce dénominateur est celui de l'échelle du plan de référence pour la production du document

numérique ou la plus petite échelle (le plus grand dénominateur) des différents plans ayant servi à la

production des documents numériques.

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/spatialResolution/*/equivalentScale/*/denominator

Exemple 2000 (dans le cas d'une échelle 1 / 2 000)

5.9 Autres mesures qualité

Pour chaque mesure qualité ayant fait l'objet d'une évaluation, faire apparaître les champs suivants :

Identifiant de la mesure On indique l'URI de la mesure dans le Registre des mesures liées à la Qualité de Données

(obligatoire) Géographiques

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/*/report/*/measureIdentification/*/code

Exemple https://data.geocatalogue.fr/ncl/mesuresQuaDoGeo/txEx

Résultat II s'agit du résultat de la mesure qualité effectuée sur le jeu de données.

Le champ est à remplir avec les sous éléments suivants :

- Type de valeur : Type du résultat (Integer pour un résultat numérique, Double pour un nombre flottant

et String pour une chaîne de caractère)

- Unité de mesure : Unité de mesure du résultat (Unity pour un nombre sans unités, meter pour un

résultat en mètres, percent pour un pourcentage)

- Valeur : Valeur du résultat (Par exemple pour un taux d'exhaustivité de 85,5%, la valeur sera 85,5)

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/*/report/*/result/*/valueType

dataQualityInfo/*/report/*/result/*/valueUnit dataQualityInfo/*/report/*/result/*/value

Exemple Double

percent 85,5

5.10 Conformité

Spécification On indique la conformité au standard CNIG ZAE (obligatoire) Le champ est à remplir avec les éléments suivants :

- titre : référence du standard sous la forme : standard CNIG ZAE

- date : date de validation du standard sous la forme AAAA-MM-JJ

- type de date : publication

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/*/report/*/result/*/specification

Exemple Standard CNIG ZAE v2024-01

2024-01-05 publication

Degré Il s'agit du degré de conformité des données avec les spécifications.

Pour l'ensemble des lots concernés par ces consignes, le champ est à remplir avec les valeurs : true

(en cas de conformité) / false (en cas de non conformité).

La balise est laissée vide en cas de non évaluation de la conformité. Le degré est considéré comme « non évalué » si le champ n'est pas présent.

Xpath ISO 19115 dataQualityInfo/*/report/*/result/*/pass

Exigence true / false / ou champ laissé vide

Exemple true

5.11 Contraintes en matière d'accès et d'utilisation

Conditions applicables à Le champ est à remplir avec les mentions concernant :

l'accès et à l'utilisation - les contraintes légales

les contraintes de sécurité
les contraintes d'usage

Xpath ISO 19115 Condition d'accès et d'utilisation :

identificationInfo[1]/*/resourceConstraints/*/useLimitation

Restriction d'accès public :

 $identification Info [1] \slashed{1} \sla$

identificationInfo[1]/*/resourceConstraints/*/otherConstraints

Recommandation Contraintes d'usage : Licence ouverte v2.0

Contraintes d'accès : Pas de restriction d'accès public

5.12 Organisation responsable de la ressource

Organisme responsable de Le champ est à remplir avec :

la ressource - l'organisme propriétaire de la donnée, une adresse mail générique de contact : Il doit s'agir d'une

adresse mail institutionnelle, en aucun cas nominative. A défaut d'adresse mail, indiquer l'URL du

formulaire de contact de l'organisme propriétaire de la donnée. - Le rôle de cet organisme : owner (traduction de « propriétaire »)

Xpath ISO 19115 identificationInfo[1]/*/pointOfContact/*/organisationName

identification Info [1]''/point Of Contact /*/contact Info /*/address /*/electronic Mail Address identification Info [1] /*/point Of Contact /*/role

Exemple Tulle Agglomération

Exemple https://www.tulle-agglo.fr/.../Contacter-Tulle-Agglo

Exigence owner

5.13 Métadonnées concernant les métadonnées

Point de contact pour la Le champ est à remplir avec le nom de l'organisation :

métadonnée - l'organisme de contact (même s'il est identique à l'organisme responsable de la ressource)

- une adresse mail générique de contact : Il doit s'agir d'une adresse mail institutionnelle non

nominative. A défaut d'adresse mail, indiquer l'URL du formulaire de contact de l'organisme propriétaire

de la donnée.

- La nature de cette adresse : pointOfcontact (traduction de « Point de contact »)

Xpath ISO 19115 contact*/organisationName

contact/*/address/*/electronicMailAddress

contact/*/role

Exemple Tulle Agglomération

Exemple https://www.tulle-agglo.fr/.../Contacter-Tulle-Agglo

pointOfContact Exigence

Date des métadonnées Date à laquelle l'enregistrement des métadonnées a été fait ou révisé

Elle est exprimée sous la forme AAAA-MM-JJ

Xpath ISO 19115 dateStamp Exemple 2021-04-29

Langue des métadonnées Langue des métadonnées. Cet élément prend la valeur fre pour « français »

Xpath ISO 19115 language

Exigence fre

6 Annexes:

6.1 Noms courts des attributs

Certains formats SIG tels le <u>format Shapefile</u> n'admettent pas de noms d'attributs de longueur supérieure à 10 caractères. Cette table établit la correspondance entre les noms d'attributs du standard et leur forme courte limitée à 10 caractères.

Attribut	Nom court (SHP)
ZAE_id	ZAEID